



EuroMed Droits
Pour la défense des droits humains
dans la région euro-méditerranéenne
depuis 1997



CAIRO INSTITUTE
FOR HUMAN RIGHTS STUDIES
Institut du Caire pour les études des droits de l'homme
مركز القاهرة لدراسات حقوق الإنسان



Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

20 octobre 2017

Objet : Visite officielle du président Abdel-Fattah al-Sisi en France

Monsieur le Président de la République,

Dans la perspective de la visite officielle en France du président Abdel-Fattah al-Sisi, EuroMed Droits, Coordination Sud, la FIDH (Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme), l'Institut du Caire pour l'étude des droits de l'homme et Reporters sans frontières (RSF) souhaitent attirer votre attention sur la situation déplorable de la société civile et des droits humains en Égypte. A cette occasion, nous comptons sur vous pour rappeler que **la France ne cautionne pas les pratiques répressives de l'Égypte et estime que des réformes significatives en faveur des droits humains, de la démocratie et de la société civile doivent être engagées.**

Les défenseurs et défenseuses des droits humains, les activistes LGBT et les journalistes sont constamment harcelés et poursuivis en justice pour l'exercice pacifique de leurs activités. Le cas le plus évident est le procès n°173 de 2011, qui a déjà mené à la condamnation de 40 défenseurs des droits humains ou employés d'organisations de la société civile internationale. **Nous vous appelons à demander à votre homologue égyptien de mettre un terme à la campagne de criminalisation des défenseurs et à cesser de les poursuivre en raison de leurs activités légitimes et pacifiques.**

Le 29 mai dernier, le Président al-Sisi a approuvé une nouvelle loi pour réguler le travail des organisations non-gouvernementales (loi ONG n°70/2017) qui rend extrêmement complexe la création, le fonctionnement et le financement des ONG. Non seulement la nouvelle législation égyptienne décourage le travail associatif, mais elle permet aussi de justifier la fermeture d'un grand nombre d'organisations et peut entraîner une amputation importante du secteur associatif. **Nous vous demandons d'appeler le Président al-Sisi à abroger cette loi pour en adopter une nouvelle qui respecte la Constitution égyptienne et les standards internationaux des droits humains et de liberté d'association.**

Il est également crucial de rappeler la [Position de l'Union européenne en vue du Conseil d'association UE-Egypte du 25 juillet 2017](#), et l'inquiétude de l'UE sur les conséquences de cette loi sur les activités des organisations non-gouvernementales et sur la place laissée au débat et à la discussion dans le pays. **Nous vous demandons, Monsieur le président de la République, d'exhorter votre homologue égyptien à arrêter les pratiques violant les obligations de l'Égypte en vertu du droit international des droits humains, ainsi que la Constitution égyptienne de 2014.**

Enfin, nous vous appelons à faire respecter la [position commune 2008/944/PESC](#) de l'Union

européenne définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires, et d'appliquer les [conclusions du Conseil de l'UE](#) du 21 août 2013. Sur cette base, **nous vous demandons de suspendre immédiatement toutes les exportations de matériel militaire et de surveillance à l'Égypte**, ainsi que tous les contrats actuellement en négociation dans ces secteurs. Et ce, jusqu'à ce que les autorités cessent leur répression violente contre les organisations de défense des droits humains et les dissidents pacifiques, ainsi que les violations graves du droit international dans le Sinaï sous couvert de lutte contre le terrorisme. Cette répression n'amène ni la stabilité, ni la sécurité. Bien au contraire, les attaques terroristes n'ont cessé de se multiplier sur l'ensemble du territoire égyptien, et ce malgré l'extension de l'état d'urgence.

Monsieur le Président, l'ensemble de ces entorses aux droits éloigne, un peu plus chaque jour, l'Égypte des aspirations démocratiques qui s'étaient largement exprimées dans le monde arabe en 2011. Les politiques répressives présagent d'un avenir sombre et nourrissent le ressentiment, le désespoir, et sont autant de bombes à retardement dans un pays clé dans la région. L'Égypte, comme le monde arabe, ne peuvent être éternellement condamnés à la dictature ou au fanatisme religieux. Notre exigence pour faire respecter le droit est un levier pour les aider à sortir de ce cercle non vertueux.

En espérant que notre appel sera entendu, et restant à votre disposition pour tout échange sur le sujet, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, à l'expression de notre haute considération.

Michel Tubiana

Président d'EuroMed Droits

Philippe Jahshan

Président de Coordination SUD

Dimitris Christopoulos

Président de la FIDH ((édération internationale des ligues des droits de l'Homme)

Bahey eldin Hassan

Directeur de l'Institut du Caire pour l'étude des droits de l'homme

Christophe Deloire

Secrétaire général de Reporters sans frontières (RSF)

Informations complémentaires

- Cas de harcèlement individuel de défenseurs des droits humains et des journalistes

Les cas individuels de harcèlement de défenseurs et des journalistes sont légion. Les mesures prises à leur encontre incluent et ne se limitent pas aux éléments suivants : menaces envers leur sécurité physique, détentions provisoires prolongées, interdictions de voyager, gels d'avares de personnes et d'organisations et procédures judiciaires arbitraires pour des accusations aussi diverses que l'organisation ou l'incitation aux manifestations, la mise en œuvre d'activités liées aux droits humains sans autorisation, la propagation de fausses informations avec l'intention de porter atteinte à l'ordre ou à l'intérêt public, atteinte à la sécurité nationale, tentative de renverser le régime, appartenance à une entité illégale (les frères musulmans), meurtre, fraude fiscale, « fraude morale », obtention de financements étrangers illégaux, etc. Les défenseurs des droits humains égyptiens ne sont pas seulement harcelés afin d'essayer de les réduire au silence en Egypte, mais également pour les faire taire en Europe. Cela a été le cas lors d'un événement organisé par EuroMed Droits à Rome au mois de mai à la suite duquel certains participants ont reçu des menaces de mort.

- La loi ONG n°70/2017

Cette loi définit des critères et conditions extrêmement restrictifs relatifs à l'enregistrement, au champ d'activités, à la gouvernance et à l'accès aux financements, et entérine un ensemble de contrôles de la part des entités gouvernementales sur toutes les ONG, égyptiennes ou étrangères, présentes sur le territoire national. Elle viole des garanties constitutionnelles et des engagements internationaux, et symbolise la fin de l'indépendance de la société civile égyptienne.

- Torture et disparitions forcées

Le bilan de l'Egypte en matière de torture et de disparitions forcées est lui aussi catastrophique. La torture est utilisée de manière systématique par les services de sécurité égyptiens, notamment dans les postes de police et dans les lieux secrets de détention de l'agence de sécurité nationale (NSA). Cette pratique, qui s'exerce à grande échelle et en toute impunité, pourrait constituer un crime contre l'humanité. La France devrait appeler son partenaire égyptien à mettre un terme à ces pratiques, enquêter et poursuivre ces graves abus, en finir avec la détention de suspects dans les lieux secrets des services de sécurité égyptiens.

- Liberté d'information et des médias

La liberté de l'information est menacée par un durcissement de la répression menée à l'encontre des journalistes et des médias et une réduction drastique des marges de liberté au sein de la société civile.

En 2017, l'Egypte, qui figure à la 161ème place sur 180 du Classement mondial de la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières (RSF), est l'une des plus grandes prisons du monde pour les journalistes après la Turquie et la Chine, l'Iran et la Syrie. Le débat public est étouffé : depuis mai 2017, Internet est bâillonné avec le blocage de plus de 400 sites dont plusieurs dizaines d'information y compris ceux de RSF et de Human Rights Watch (HRW). Les journalistes s'autocensurent par peur des représailles, et sont limités par un arsenal juridique liberticide : la loi antiterroriste (2015) permet d'inculper ceux qui recourent leurs sources dans la couverture des attentats si celle-ci n'est pas conforme à la version officielle des événements, avec une lourde amende ; la loi sur la régulation des médias (2016) fait nommer par le président les dirigeants de trois conseils des médias, ce qui va à l'encontre de la Constitution égyptienne.

- Poursuites de personnes et activistes LGBT

Par ailleurs, le gouvernement égyptien a continué à arrêter et poursuivre des personnes et des activistes LGBT. En septembre et octobre, les forces de sécurité ont arrêté au moins 65 personnes du fait de leur orientation sexuelle supposée. Au moins vingt ont été condamnées à des peines allant de six mois à six ans selon EIPR (Egyptian Initiative for Personal Rights), en vertu de lois vagues criminalisant « la débauche ».

- Violence à l'encontre des femmes

La violence contre les femmes participe à un contexte d'exclusion des femmes de la sphère publique. Les violations documentées incluent des détentions arbitraires, passage à tabac, tentatives d'étranglement, agressions et violences sexuelles, menaces de viols en détention et insultes sexuelles.

- Sinaï

L'état d'urgence imposé dans tout le pays depuis avril 2017 est déjà en place dans le Sinaï depuis plusieurs années. Néanmoins, le terrorisme n'a fait que croître dans cette région. Les disparitions forcées, la torture, les exécutions extrajudiciaires, les punitions collectives et les transferts de population en masse ont facilité la survie et la croissance du groupe Etat Islamique dans la péninsule. Les groupes terroristes exploitent ainsi la violence d'Etat et la répression pour disséminer un discours politique, par exemple le transfert de deux îles à l'Arabie Saoudite décidé par l'exécutif en violation de plusieurs jugements des cours et tribunaux.

- Minorité copte

Depuis décembre 2016, plus de 100 personnes de la minorité copte ont été tuées dans des attaques terroristes. Dans le Sinaï, la communauté copte a été déplacée de force après avoir été prise pour cible du groupe Etat Islamique, qui utilise le sectarisme profondément enraciné en Egypte pour essayer de mettre en œuvre un « jihad du succès », similaire à leurs actions en Irak ou en Syrie. La négligence dont le gouvernement fait preuve à l'égard de ce problème, y compris en cautionnant le discours haineux, contribue à cette situation. Le gouvernement al-Sisi souligne la situation difficile des coptes, mais ne montre pas la volonté de mettre en œuvre l'état de droit, ou de les protéger réellement, que ce soit du groupe Etat Islamique, ou de la discrimination banalisée et des violences sectaires.

- Elections de 2018 – climat liberticide

Le mandat du Président Abdel Fattah al-Sisi vient à terme en mai 2018 et les conditions minimales pour des élections présidentielles libres sont loin d'être réunies. Le 25 septembre l'avocat des droits humains et homme politique Khaled Ali a été condamné dans une affaire politisée. Si ce jugement est confirmé en appel, il ne pourra pas se présenter à la prochaine élection présidentielle. Monsieur Ali est le seul candidat potentiel crédible, non-militaire, sans affiliation au régime d'avant 2011. Cette condamnation est politisée afin d'exclure sa campagne présidentielle, qui a l'image d'un opposant politique crédible, même si ses chances sont faibles.

Tant que des réformes législatives et politiques profondes ne sont pas mises en œuvre, l'environnement légal et la fermeture de l'espace public impliquent que l'Egypte ne remplira pas les conditions de base pour des élections libres. L'absence de liberté de rassemblement, d'association, de la presse et d'expression ne permet pas aux mouvements d'opposition politique de pouvoir organiser des campagnes dignes de ce nom.